



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de
St-Côme-Linière

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
Chantal Poulin, directrice générale / greffière trésorière de la susdite municipalité,

RÈGLEMENT 420-2025

Résolution 25-03-058

ADOPTION DE RÈGLEMENT — RÈGLEMENT NO 420-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 414-2024 SUR LES TARIFS MUNICIPAUX 2025

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier l'article 5 du règlement concernant l'imposition de tarifs pour différents services municipaux;

ATTENDU QUE l'avis de motion et le dépôt du projet du présent règlement a été dûment donné lors de la séance régulière du conseil tenue le 10 février 2025;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Bianca Perreault, secondé par M. Yvan Bélanger et résolu unanimement que l'on adopte le règlement no 420-2025 modifiant le règlement no 414-2024 sur les tarifs municipaux 2025.

Le règlement peut être consulté au bureau du soussigné, 1362, rue Principale, St-Côme-Linière, G0M 1J0, de 8 h à 16 h 30.

DONNÉ à St-Côme-Linière ce 12^e jour du mois de mars 2025

Chantal Poulin
Directrice générale / Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, Chantal Poulin, directrice générale / greffière-trésorière, résidant à Saint-Côme-Linière certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie entre 8 h 30 et 16 h 30, le douzième jour du mois de mars deux mille vingt-cinq, à chacun des endroits suivants, savoir : Église, Hôtel de Ville et Caisse Populaire.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce douzième (12^e) jour du mois de mars deux mille vingt-cinq.

Chantal Poulin
Directrice générale / Greffière-Trésorière